

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 156

Règlement numéro 156 décrétant une dépense de 700.000\$ et un emprunt de 700.000\$ pour la réalisation du pavage les bordures et de l'éclairage de la phase 1 de la Place Chéribourg.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2014.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à réaliser le pavage les bordures et l'éclairage de la phase 1 de la Place Chéribourg selon l'estimation détaillée, incluant, les frais, les taxes et les imprévus, telle que préparée par la firme EXP, en date du 24 février 2014, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 700.000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 700.000\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le secteur de la municipalité où sont réalisés les travaux, une taxes spéciale à un taux suffisant d'après leur superficie telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ le, 20 mars 2014



Gilles Santerre
Maire



Daniel Leduc
Directeur-général/Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 3 mars 2014

Adoption règlement : 20 mars 2014

Avis public registre : 27 mars 2014

Registre : 1^{er} avril 2014

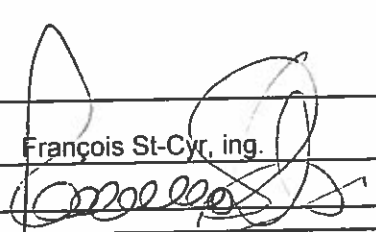


ANNEXE A

Evaluation probable des coûts - Préliminaire / Pour règlement d'emprunt

PROJET : Pavage, bordures et éclairage Place Chéribourg / Phase 1DATE : Le 24 février 2014DOSSIER : MPCM-00216505-A0

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
	RESUME				
1.	Voirie				331 168,50 \$
2.	Éclairage				149 840,00 \$
	Sous-total				481 008,50 \$
	TPS (5 %)				24 050,43 \$
	TVQ (9,975 %)				46 898,33 \$
	Sous-total				551 957,25 \$
	Contingences de construction (5 %)				27 597,86 \$
	Sous-total				579 555,12 \$
	Honoraires professionnels (ingénieur, laboratoire de sol, arpenteur, etc.) (12 %)				69 546,61 \$
	Soust-total				649 101,73 \$
	Frais de financement du règlement d'emprunt (3 %)				36 859,71 \$
	TOTAL - COÛTS DE CONSTRUCTION				685 961,44 \$

Par : François St-Cyr, ing. Date : Le 24 février 2014
 Signature :  N° OIQ : 114470



Évaluation probable des coûts - Préliminaire / Pour règlement d'emprunt



PROJET : Pavage, bordures et éclairage Place Chéribourg / Phase 1

DATE : Le 24 février 2014

DOSSIER : MPCM-00216505-A0

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
1.	Voirie				
1.1	Pavage et/ou bordures existants à enlever	m carré	13,00 \$	190	2 470,00 \$
1.2	Scarification et disposition des matériaux contaminés (épaisseur moyenne entre 0 et 75 mm)	m carré	4,50 \$	6 555	29 497,50 \$
1.3	Scarification et disposition des matériaux contaminés (au-delà de 75 mm d'épaisseur)	m cube	13,00 \$	100	1 300,00 \$
1.4	Pierre concassée MG20 pour correction de la fondation et remplacement de la pierre contaminée incluant la mise en forme de la chaussée existante	t mét.	20,00 \$	1 300	26 000,00 \$
1.5	Ajustement cadres et tampons				
	- regards	unité	250,00 \$	26	6 500,00 \$
	- puisards	unité	250,00 \$	21	5 250,00 \$
	- boîtes de vanne	unité	160,00 \$	12	1 920,00 \$
1.6	Revêtement bitumineux bitumineux avec bitume PG 58-28 et granulats 2A-1				
	- 1 couche ESG-14, 55 mm d'épaisseur	t mét.	90,00 \$	965	86 850,00 \$
	- 1 couche ESG-10, 40 mm d'épaisseur	t mét.	90,00 \$	700	63 000,00 \$
1.7	Bordure de béton coulée en place	m lin.	55,00 \$	1 340	73 700,00 \$
1.8	Gazonnement de rue (par plaques)	m carré	10,00 \$	660	6 600,00 \$
1.1.9	Curage des conduites existantes incluant rapports écrits des travaux exécutés :				
	- TBA 1 050 mm de diamètre	m lin.	7,00 \$	36	252,00 \$
	- CPV 200 mm de diamètre	m lin.	3,00 \$	40	120,00 \$
	- CPV 250 mm de diamètre	m lin.	3,00 \$	653	1 959,00 \$
	- PEHD 600 mm de diamètre	m lin.	5,00 \$	158	790,00 \$
	- PEHD 750 mm de diamètre	m lin.	5,00 \$	203	1 015,00 \$
	PEHD 900 mm de diamètre	m lin.	5,00 \$	246	1 230,00 \$

Évaluation probable des coûts - Préliminaire / Pour règlement d'emprunt



PROJET : Pavage, bordures et éclairage Place Chéribourg / Phase 1

DATE : Le 24 février 2014

DOSSIER : MPCM-00216505-A0

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
1.	Voirie (suite)				
1.1.10	Curage :				
	- regards	unité	35,00 \$	26	910,00 \$
	- puisards	unité	35,00 \$	21	735,00 \$
	- boîtes de vanne	unité	35,00 \$	12	420,00 \$
1.1.11	Cadre et couvercle en fonte autostable/standard pour puisard incluant tête à remplacer	unité	1 200,00 \$	1	1 200,00 \$
1.1.12	Cadre et grille en fonte autostable/standard pour puisard incluant tête à remplacer	unité	1 100,00 \$	1	1 100,00 \$
1.1.13	Puisard de type de type P-1 de Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant branchement à la conduite principale avec cadre et couvercle de type "Autostable" et grille anti-vélo	unité	4 500,00 \$	1	4 500,00 \$
1.1.14	Réfection des entrées charretières en gravier	m carré	15,00 \$	750	11 250,00 \$
1.1.15	Boîte de vanne à redresser	unité	300,00 \$	1	300,00 \$
1.1.16	Voîte de vanne à remplacer	unité	500,00 \$	1	500,00 \$
1.1.17	Inspection télévisée avant les travaux	Montant	forfaitaire		800,00 \$
1.1.18	Relocalisation de panneaux de signalisation existants	Montant	forfaitaire		1 000,00 \$
	Sous-total article 1., Voirie				331 168,50 \$

Évaluation probable des coûts - Préliminaire / Pour règlement d'emprunt



PROJET : Pavage, bordures et éclairage Place Chéribourg / Phase 1

DATE : Le 24 février 2014

DOSSIER : MPCM-00216505-A0

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
2.	Éclairage				
2.1	Unité d'éclairage simple 100W SHP sur fût	unité	5 000,00 \$	20	100 000,00 \$
2.2	Massif de béton préfabriqué	unité	700,00 \$	20	14 000,00 \$
2.3	Excavation de 2 ^e classe et remblayage des tranchées	m lin.	20,00 \$	690	13 800,00 \$
2.4	Conduit CPV 41 mm de diamètre	m lin.	7,00 \$	690	4 830,00 \$
2.5	Câble monoconducteur RWU-90-6-Link-40°C	m lin.	2,60 \$	3 050	7 930,00 \$
2.6	Câble monoconducteur RUW-90-6-Link-40°C vert	m lin.	2,60 \$	800	2 080,00 \$
2.7	Plaques d'identification	unité	40,00 \$	20	800,00 \$
2.8	Point d'alimentation et distribution 120/240 installé sur fût décoratif	unité	6 000,00 \$	1	6 000,00 \$
2.9	Vérification électrotechniques	Montant	forfaitaire		400,00 \$
	Sous-total 2., Éclairage				149 840,00 \$

ANNEXE B

